



**DÉLIBÉRATION N° 11**

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal  
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2025**

OBJET : Approbation du Budget primitif de l'exercice 2025

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

*Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 24 mars 2025 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 31 mars 2025, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.*

**Administrateurs présents :**

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

**Administrateurs représentés :**

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON

**Administrateur absent: /**

**Administrateurs excusés:**

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé  
Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Acte publié électroniquement  
le 01 AVR. 2025

*Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit*

**BUDGET PRIMITIF 2025  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°2 du Conseil d'administration du CCAS du 3 février 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

VU le Compte de Gestion et le Compte Administratif du CCAS de l'année 2024 approuvés par le Conseil d'Administration du 31 mars 2025,

VU le Budget Primitif de l'exercice 2025 de la Ville de Levallois, voté le 18 décembre 2024,

VU le projet de Budget Primitif 2025 du CCAS proposé par Madame la Présidente,

**DÉCIDE**

ARTICLE 1<sup>ER</sup> : D'adopter le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale de Levallois pour l'année 2025 arrêté, en équilibre, en section de fonctionnement à 4 110 000 euros et en section d'investissement à 650 000 euros.

ARTICLE 2 : De voter le budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale :  
- au niveau du chapitre en section de fonctionnement  
- au niveau du chapitre en section d'investissement.

Fait et délibéré, les Jours, Mois et An que dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme.  
Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON  
Vice-présidente du CCAS

**Acte publié électroniquement**  
le 01 AVR. 2025

Accusé de réception en préfecture  
092-269200424-20250331-20250311-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025